

SÉNAT

Le jeudi 23 mai 1963

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable W. Ross Macdonald dépose sur le Bureau les documents suivants:

Rapport de la *Polymer Corporation Limited*, y compris les comptes et un relevé financier, certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1962, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1962. (Textes anglais et français.)

Rapport ainsi que relevés financiers de la Société d'assurance des crédits à l'exportation certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1962, en conformité des articles 17(3) et 18 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105, et des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français.)

Rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année-récolte close le 31 juillet 1962, certifié par les vérificateurs, en conformité de l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C. 1952. (Texte anglais.)

Rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé concernant les comptes de la mise en commun de 1961-1962, certifiés par les vérificateurs, en conformité de l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C. 1952. (Texte anglais.)

Rapport de l'activité de l'Office national de l'énergie pour l'année close le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 91 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, chapitre 46, Statuts du Canada de 1959. (Textes anglais et français.)

Rapport de la *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation*, y compris les comptes et un relevé financier certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1962, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français.)

Rapport de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, et de ses filiales, l'*Eldorado Aviation Limited*, et la *Northern Transportation Company Limited*, y compris leurs comptes et relevés financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1962, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français.)

Exemplaire des ordonnances relatives au territoire du Yukon adoptées par le Conseil du Yukon le 7 mai 1963, en conformité de l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53 des Statuts du Canada de 1952-1953; ainsi que copie du décret du conseil C.P. 1963-756 du 15 mai 1963, les approuvant. (Texte anglais.)

(Texte)

GUIDE PARLEMENTAIRE CANADIEN

DEMANDE AU SUJET D'UNE ÉDITION
SUPPLÉMENTAIRE 1963

L'honorable Jean-François Pouliot: Monsieur l'Orateur, vu que l'édition la plus récente, de 1963, du Guide parlementaire ne contient pas les noms des nouveaux députés élus le 8 avril, je me demande si le gouvernement pourrait, directement ou indirectement, ou par l'entremise d'un éditeur quelconque, publier un supplément contenant les autobiographies des nouveaux députés élus le 8 avril, et dont les noms ne sont pas mentionnés dans le Guide parlementaire de 1963. Autrement il faudra attendre jusqu'au mois de mars l'année prochaine pour avoir des renseignements qui nous permettent de lier connaissance plus facilement avec les nouveaux députés et les nouveaux sénateurs.

(Plus tard)

(Traduction)

L'honorable W. Ross Macdonald: Puis-je me reporter à la demande que vient de faire l'honorable sénateur Pouliot?

Des voix: Entendu.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): J'ignore si la question soulevée par l'honorable sénateur devrait être étudiée par le Parlement et soumise également aux députés. S'il s'adressait uniquement aux sénateurs, le comité de la régie intérieure pourrait étudier la question.

Je vais étudier cette affaire et je serai heureux d'en discuter avec l'honorable sénateur Pouliot.

L'honorable M. Pouliot: Je désirais simplement faire une suggestion; si on la prend en considération je serai satisfait.